

Conseil communal

Décisions du conseil du 27 février 2025

Demande d'autorisation d'exploiter

Le conseil décide d'accorder une autorisation d'exploiter au tenancier de l'Hôtel Eringer

Manifestations

Le conseil décide d'autoriser l'organisation du Magic Masses 2026, les 21 et 22 mars 2025, au parking des Masses.

Le conseil décide d'autoriser les organisateurs de la course "Swisspeakstrail 2025", à emprunter les routes et sentiers pédestres de la commune d'Hérémence, entre le 25 août et le 7 septembre 2025, selon le parcours consulté à partir du lien donné.

Le conseil décide d'autoriser la société Luxury Streetfood, par Mme Jessica Garcia, à organiser une manifestation sur le parking des Masses, le 12 avril 2025, de 10h00 à 20h00.

Travaux publics

Le conseil décide d'adjuder :

- les prestations en lien avec l'exécution de bardages de protections au parking d'Hérémence, à la société Dénériaz SA ;
- le mandat de mise en soumission et de suivi de la réalisation du projet de défenses de chutes de pierre à Riód, à la société Nivalp SA ;
- les travaux d'entretien annuel des routes communales à l'entreprise André Sierro SA ;
- les travaux de traitement annuel des fissures des routes communales à l'entreprise Divico-Kutter SA ;
- la réfection du mur et la réalisation des places de parc à Mâche, à la société André Sierro SA ;
- l'entretien annuel de la Borgne et la Dixence, au Triage forestier du Cône de Thyon ;
- le suivi annuel des plantes néophytes, au bureau BEES.

Bâtiments communaux

Le conseil décide d'adjuder les travaux suivants, pour la halle de Leteygeon :

- les équipement de cuisine, à la société Resto-Tec Sàrl;
- la plateforme élévatrice pour chaises roulantes, pour l'accès au WC, à la société Soutra Sàrl
- les travaux supplémentaires de maçonnerie, à la société André Sierro SA

Promotion des énergies renouvelables

Le conseil accepte une demande d'aide aux énergies présentées par un citoyen.

Autorisations de construire

Le conseil délivre quatre autorisations de construire.

ADMINISTRATION COMMUNALE
D'HEREMENCE

Quelques décisions du conseil susceptibles de vous intéresser. Seule la notification officielle fait foi.